

MAIRIE de CAMPAGNE

DORDOGNE

24260

TEL : 05 53 07 31 85

mairie.campagne@orange.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Commune de Campagne (24260)

ARR. MUNICIPAL N° 2022-07

Le Maire de la commune de CAMPAGNE

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2,
- Vu le Code de la route,
- Vu la nécessité de laisser la voirie en libre accès aux services de secours en toute heure du jour et de la nuit,
- Vu la nécessité de sécuriser la circulation des personnes sur la Place de la Liberté en période estivale,
- Considérant qu'il est bénéfique pour les commerces situés autour de la Place de la Liberté d'avoir une place dégagée,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès à la Place de la Liberté, à la Rue du Boulanger et à la Rue du Cordonnier est interdit, sauf aux riverains, livraisons et services municipaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement est interdit sur la Place de la Liberté du 1^{er} mai au 30 septembre, de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le stationnement est interdit Rue du Boulanger et Rue du Cordonnier toute l'année, de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Le stationnement de tout véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Au Commandant de Gendarmerie de la Brigade du Bugue,
- Aux propriétaires riverains des places et rues susmentionnées,
- Au Centre de secours du Bugue,

Qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAMPAGNE, le 19/04/2022



Maire

Thierry PERARO